

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 17 septembre 2012, à 19 h 45 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet, Dominique Labbé et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution - Octroi du contrat de construction du bâtiment multifonctionnel du Parc de la Tour;
3. Résolution - Octroi du contrat pour l'excavation et l'installation du branchement au réseau d'égout du bâtiment multifonctionnel du Parc de la Tour;
4. Période de questions;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour.
5. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

012-094

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet appuyée par Claude Beauchemin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

012-095

Item 2 Résolution - Octroi du contrat de construction du bâtiment multifonctionnel du Parc de la Tour

Attendu que par sa résolution n° 010-056 le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a mandaté la firme Option aménagement pour la réalisation d'un projet de revitalisation et de remise en état du Parc de la Tour;

Attendu que ce mandat incluait la préparation de plans et la surveillance des travaux à réaliser;

Attendu que dans l'évolution de ce dossier, l'étape à réaliser est la construction d'un nouveau bâtiment multifonctionnel au centre du Parc;

Attendu que selon les estimations et conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale, cette construction nécessitait un appel d'offres publiques sur le site SEAO;

Attendu qu'à la suite de ce processus les soumissions suivantes ont été reçues et jugées conformes :

- 1- Paradis aménagement urbain inc. pour la somme de : 238 722 \$ plus taxes;
- 2- AVL constructions inc. pour la somme de : 158 910 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Claude Beauchemin appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans octroie le contrat à AVL constructions inc. pour la somme de 158 910 \$ plus taxes;

Que ce contrat soit financé selon les modalités suivantes les coûts étant ici notés incluant les taxes nettes :

- 141 809 \$ de l'enveloppe régionale du Pacte rural;
- 4 938 \$ du fonds Parc et terrain de jeux;
- 28 015 \$ du fonds de roulement remboursables en parts égales sur 10 ans.
-

Monsieur Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5, demande le vote;

Madame Lina Labbé, mairesse appelle le vote

4 en faveur

2 opposés

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Résolution - Octroi du contrat de construction du bâtiment multifonctionnel du Parc de la Tour**

Attendu que par sa résolution n° 010-056 le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a mandaté la firme Option aménagement pour la réalisation d'un projet de revitalisation et de remise en état du Parc de la Tour;

Attendu que ce mandat incluait la préparation de plans et la surveillance des travaux à réaliser;

Attendu que dans l'évolution de ce dossier, l'étape à réaliser est la construction d'un nouveau bâtiment multifonctionnel au centre du Parc;

Attendu que l'une des étapes préalables à la construction est la préparation du raccordement du futur bâtiment au réseau d'égout municipal existant;

Attendu que selon les estimations et conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale, cette étape nécessitait une vérification de prix auprès de quelques fournisseurs;

Attendu qu'à la suite de ce processus les soumissions suivantes ont été reçues et jugées conformes :

- 1- Les Entreprises Gosselin & Tremblay inc. pour la somme de : 5 500 \$ plus taxes;
- 2- Drainexc inc. pour la somme de : 5 600 \$ plus taxes;
- 3- Les Excavations Richard Gosselin inc. pour la somme de : 12 950 \$ plus taxes;
- 4- Entreprises Martin Labrecque inc. pour la somme de : 9 831 \$ plus taxes.

En conséquence, il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans octroie le contrat aux Entreprises Gosselin & Tremblay inc. pour la somme de : 5 500 \$ plus taxes;

Que ce contrat soit financé selon les modalités suivantes les coûts étant ici notés incluant les taxes nettes :

- 4 161 \$ du budget courant 2012 et si nécessaire du surplus anticipé pour l'exercice 2012;
- 1 889 \$ du fonds de roulement remboursables en parts égales sur 10 ans.

Monsieur Roger Simard, conseiller au siège numéro 1, demande le vote;

Madame Lina Labbé, mairesse appelle le vote

4 en faveur

2 opposés

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents

Item 4 **Période de questions**

- Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 19 h 55 pour une durée de 0 minute.

Aucune personne n'était présente à la séance.

012-097

Item 5 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 19 h 55.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.